



TRANSACTION

en cas de délégation, le montant des honoraires restent celui du mandat principal

Vente de votre bien immobilier depuis l'estimation de sa valeur vénale jusqu'à la signature de l'acte authentique devant notaire.

Transaction dans l'ancien

De 0 € à 100 000 €	10 %	(forfait minimum de 5 000€)
De 100 001 € à 150 000 €	9 %	
De 150 001 € à 200 000 €	8 %	
De 200 001 € à 300 000 €	7 %	
A partir de 300 001 €	6 %	

Le pourcentage affiché s'applique sur le prix de vente net vendeur et est égal au montant de la commission due. Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Locaux professionnels

De 0 € à 100 000 €	Forfait de 12 000€
De 100 001 € à 300 000 €	12.0 %
De 300 001 € à 500 000 €	10.0%
De 500 001 € à 1 000 000 €	7.2%
Au-delà de 1 000 001 €	6.0%
Location loyer pur	36.0% d'un loyer annuel HT